RECU DE VENTE DE TERRAIN

Je soussigné OT BAND JABA Dable demeurant et dominité à
majeur non interdit jouissent de most de la confidence a
production to be of the contract of the contra
reconnais par le présent avoir vendu sous toutes les garanties de droits et de faits sans aucune réserve à
à
(Rural Non Lôtis) sis à DADIA equi e une parcelle de terrain
Au lieu dit Tantigou - barrege
Mr. NAMBE Masour vendu sous toutes les garanties de droits et de faits sans aucune réserve à Mr. NAMBE Masour Demeurant et domicilié (Rural Non bôtio) sis à DAPACHG Au lieu dit Tantique - barrege d'une contenance total
Ladite parcelle telle qu'elle figure au plan ci-joint droggé à 144 Lui 1
est infinee au Nord par:
Au Sud par : KNTE GRANDTABA
A l'Est par : Ume 12 u.e.
Et à l'Ouest par : Pré GBANDJABA
Ladite vente à été acceptée movennement le prix d'accord de .
Sept Cent Cinquente mille (75000). Francs CFA que
Monsieur GBNNDJABA Dable' Francs CFA que
recommais avoir reçu dont il donne ici bonne valable et définitive quittance le tout en présence de
or apies nomines.
En conséquence, Monsieur NAMBE ARCOUMA devient propriétaire
définitif de cette parcelle de terrain dès la signature de la présente reconnaissance de vente de terrain.
Fait à Dapaong, le et Mars 2023
LE VENDEUR L'ACQUEREUR
GBANDJABA Dabre / NAMBE ABouma &
90-16-73-13 <u>TEMOINS</u> 94-93-65-33
1) GRANDSARA Kugninou GAR 1) NANA Sambieyi Leme
Tél: 30-97-39-70
2) GBEGUINE 12. Fante Sept 2) NAMBE Lue of
Tél: 92 28 48 63 Tél: 70- 35-03-56
3) KPEYTIBE Towlouka Reper 3) DJAFOK Patriolame Sur
Tél: 90-24-24-78 Tél: 93-79-37-24
Payer au comptant la somme de: Dept Cent Cirque de Valle
Avance donnée :